

- **Questionnements et doutes avec le retour de Duvalier en Haïti**
- **Pour que la mémoire n'oublie point**
- **Y aura-t-il un second tour des élections du 28 novembre ?**
- **Environ 4 mille morts de choléra en 3 mois**

## >> Questionnements et doutes avec le retour de Duvalier en Haïti

Que devrait signifier la présence physique, en Haïti, en provenance de France, depuis le dimanche 16 janvier, de l'ex-dictateur Jean Claude Duvalier, environ 25 ans après sa fuite devant le soulèvement populaire ? Quels bénéfices le régime du président René Garcia Préval, sur le départ vers le 7 février 2011, pourrait-il tirer de cette focalisation dans un contexte de crise post-électorale ayant suivi l'annonce des résultats préliminaires du scrutin du 28 novembre 2010 ? Comment réagira la population face à une probable résurgence de l'extrême-droite ? L'impunité, les abus, crimes et les multiples violations de droits humains (tortures systématiques, sévices corporels et autres mauvais traitements, disparitions, exécutions sommaires, répressions, etc.) continueront-ils d'être banalisés ?

Ce sont autant de questions soulevées sur le territoire national avec le retour inattendu et énigmatique, sur le sol national le dimanche 16 janvier, par un vol de la Cie Air France, en provenance de Paris, de l'ex-dictateur, muni d'un passeport diplomatique haïtien périmé (délivré en décembre 2005).

La France affirme avoir été au courant du retour de "Baby Doc" - qui a succédé, en 1971, au pouvoir de son père Dr. Francois Duvalier - seulement 2 heures avant l'atterrissage de son avion à Port-au-Prince, via Pointe-à-Pitre. Les Etats-Unis d'Amérique n'auraient pas été informés.

Le gouvernement de Préval non plus, malgré un imposant dispositif de sécurité, aux abords de l'aéroport international de la capitale, par des policiers nationaux et des agents de la Mission des Nations Unies de Stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Choquées, plusieurs personnes victimes de la terreur des Duvalier, notamment de la période dictatoriale de Jean-Claude Duvalier (21 avril 1971 – 7 février 1986) ont formellement déposé des plaintes ce mercredi 19 janvier 2011 par-devant la justice nationale.

"Nous avons porté plainte pour séquestration arbitraire, exil, destruction de biens privés, torture physique et morale, violation des droits civils et politiques", a précisé Michèle Montas, veuve de Jean Léopold Dominique (assassiné le 3 avril 2000, sous le premier mandat de Préval) et ancienne porte-parole du sud-coréen Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies.

Excepté que Duvalier devra rester à la disposition de la justice, aucune donnée précise ne filtre sur la teneur de la séance d'interrogation, déroulée la veille mardi 18 janvier, sous forte escorte policière, devant le parquet du tribunal civil et le cabinet d'instruction dans la capitale.

Est-ce que Duvalier sera inculpé de crimes contre l'humanité, de corruption, de détournement de fonds publics ?

Avançant la thèse d'une prescription de 10 ans, que stipulerait le code pénal haïtien, des juristes mettent en doute la possibilité de mise en marche d'une procédure judiciaire à l'encontre de l'ancien homme fort en Haïti.

Ce n'est pas l'avis de nombreux organismes de droits humains, comme le Réseau National de Défense de Droits Humains (RNDDH), Human Rights Watch (HRW) et Amnesty International (AI) ainsi que la plateforme Haïti de Suisse (PFHS) qui exigent un procès en bonne et due forme contre Jean-Claude Duvalier.

« Les violations des droits humains à grande échelle, commises systématiquement en Haïti sous le régime Duvalier, constituent des crimes contre l'humanité », indique Javier Zuñiga, conseiller spécial d'Amnesty International, aux yeux de qui "Haïti se doit d'engager des poursuites contre lui et toute autre personne responsable de tels crimes ».

Quoi qu'il en soit, à partir du 1er février 2011, "La loi fédérale sur la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées (LRAI)", surnommée "Lex Duvalier" devrait permettre au gouvernement suisse de restituer à Haïti les fonds illicites (de Duvalier) bloqués dans la Confédération helvétique, "même si l'entraide judiciaire avec l'Etat concerné ne peut pas aboutir", selon les prévisions de l'avocat du gouvernement haïtien auprès de la justice suisse, Enrico Monfrini.

Ancien chef suprême de la milice des Tontons Macoutes, Jean Claude Duvalier se serait envolé, le 7 février 1986 vers la France, avec 800 millions de dollars américains tirés des caisses de l'Etat haïtien.

## >> Pour que la mémoire n'oublie point

De nombreuses voix s'élèvent pour exiger des initiatives de films documentaires et d'autres documents pour rappeler, à l'attention de toutes les générations, notamment futures, les horreurs perpétrées sous la dictature des Duvalier.

Les recommandations vont également dans le sens d'un enseignement, dans les écoles, de l'histoire globale durant la période comprise entre 1957 et 1986.

Une certaine décantation commence à se faire jour, cette semaine, sur les tenants du régime d'oppression des 29 ans de Duvalier, qui, tapis dans l'ombre après la chute de Jean-Claude Duvalier, essaient de refaire surface sur la scène politique avec le retour inattendu de "Baby Doc" le 16 janvier dernier.

## >> Y aura-t-il un second tour des élections du 28 novembre ?

Le Conseil Electoral Provisoire (CEP), mis en cause dans les irrégularités enregistrées au scrutin législatif et présidentiel du 28 novembre 2010, reprend le processus stoppé en décembre avec la demande de Préval auprès de l'Organisation des Etats Américains (OEA), pour l'envoi d'une commission de vérification des procès-verbaux de la présidentielle.

Le CEP compte publier, à une date non précisée, les résultats définitifs des élections du 28 novembre, après une période de contestations qui sera ouverte cette semaine avec la disponibilité du rapport de vérification des procès-verbaux remis à l'organisme électoral le 18 janvier 2011.

Le rapport des experts de l'OEA préconise d'écarter de la course à la présidentielle, le candidat de la plateforme présidentielle "Inite" (Unité), Jude Célestin, au profit du postulant Joseph Michel Martelly, arrivé en troisième position dans les résultats préliminaires rendus publics le 7 décembre, suivant les informations diffusées dans les médias.

## >> Environ 4 mille morts de choléra en 3 mois

Au 19 janvier 2011, trois mois après la déclaration officielle de l'épidémie dans le Plateau Central (Nord-Est d'Haïti) et l'Artibonite (Nord), plus de 3 838 personnes sont décédées sur le territoire national, tandis qu'un nombre de 188 967 ont été contaminées.

A part la journaliste Michèle Montas, les militants politiques Alix Fils-Aîmé (actuel responsable de la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion / CNDDR) et Claude Rosier, ainsi que la docteure Nicole Magloire, qui ont déposé des plaintes le 19 janvier, de nombreuses victimes sont prêtes à témoigner des souffrances subies sous Duvalier.

Avec les nouvelles plaintes déposées devant la justice haïtienne, Duvalier, qui nie vouloir s'impliquer dans le processus électoral en cours, ne pourra pas laisser de si tôt la république caribéenne.

« L'éventualité d'un changement de position, dans le classement des deuxième et troisième candidats dans la liste publiée lors des résultats préliminaires du 7 décembre 2010, sera prise en compte dans le cadre du traitement des contestations ». indique le CEP dans un communiqué.

Une seconde mission de l'OEA, chargée d'appuyer les conseillers électoraux dans le processus de vérification des contestations, devrait arriver prochainement en Haïti, selon le souhait formulé en début de semaine par Jose Miguel Insulza, secrétaire général de l'OEA.

Aucune date n'est encore déterminée pour le second tour de la présidentielle et des législatives. Ce qui laisse supposer que la date constitutionnelle du 7 février 2011, pour une passation de pouvoir entre le président sortant René Préval et un nouveau président élu, ne sera pas respectée.

Un groupe de 12 candidats à la présidence, ainsi que plusieurs organisations sociales, continuent de réclamer l'annulation du scrutin du 28 novembre, entaché de fraudes et d'irrégularités.

Une moyenne journalière de 17 décès a été enregistrée entre le 1er et le 7 janvier 2011. La maladie n'aurait pas encore atteint son pic en Haïti, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

